

E. De nos projets

Festival 2007

Expositions artistiques, bourse d'échange et vente de CD, DVD et disques, stand découverte d'écoles pour les jeunes qui souhaitent apprendre la musique, programmation de jeunes déjà en apprentissage musical, stands gratuits pour le réseau associatif de lutte contre les assuétudes, Arts de la Rue.

Cette année, contacts avec les élèves du CEFA et des deux classes de terminales du secondaire des écoles de l'entité de Thuin pour les sensibiliser à notre esprit et à la non violence. En outre, une entrée à notre Festival sera offerte à tous ces jeunes.

F. De ce qui a été créé et intéressant à consulter

- Le site www.pourjulien.be et le dossier de partenariat (à consulter sur le site).
- Le blog : <http://spaces.msn.com/pourjulien>

G. Comptes et dons

Nous avons fait savoir par voie de presse et via notre site que tout un chacun pouvait, sur simple demande, venir consulter nos comptes et que chaque Association ou groupement pouvait solliciter notre Association en vue d'une aide financière ou matérielle sur demande et remise d'un projet concret (« Appel à projets »).

H. Et si nous devions disparaître demain ?

Il n'y a de si belle aventure que parfois elle ne s'arrête !

Dans ces conditions, les membres de l'Association se réuniraient pour fixer à qui et pour quelles sommes ils redistribueraient l'intégralité des deux comptes (compte courant et compte épargne) de l'Association « *En marche pour Julien* ».



"En marche pour Julien"



c/o Dominique Coster - route de Biesme 101
6531 BIESME-SOUS-THUIN

☎ 071 59 07 93 - 📞 0477 38 59 41

Site Web : www.pourjulien.be - <http://spaces.msn.com/pourjulien>



contact@pourjulien.be

Association de Fait – CONVENTION

1. BREF HISTORIQUE

Cette association a pour but de perpétuer la mémoire de Julien Coster (23 ans) décédé dans des circonstances violentes (meurtre) lors de la 350^e Marche Saint-Roch de Thuin en mai 2004.

Les circonstances, les faits, l'élan de solidarité des amis de Julien et de sa famille ont amené à l'éclosion de l'Association. Ils se sont groupés pour créer différents événements qui ont lieu prioritairement dans l'entité de Thuin.

Ce groupe se voit relayé, lors de manifestations plus importantes, par une centaine de bénévoles.

Parmi ces manifestations, nous citerons la mise sur pied de tournois sportifs, de concerts et surtout d'un Festival musical né en 2005 et reconduit chaque année depuis. Ces manifestations cumulées ont attiré plus de 2500 personnes, jeunes et moins jeunes.

En outre, l'action de l'Association a permis de récolter 6000 signatures afin que le nom de Julien Coster soit donné à un lieu de l'entité de Thuin (N.B. ceci fait toujours actuellement l'objet de pourparlers avec les autorités compétentes).

2. STATUTS

A. Le nombre “d’associés”, esprit et accès

Il ne nous semble pas opportun de dépasser le nombre de 25 personnes pour constituer le noyau de notre Association (disponibilité des membres et tenue des réunions).

Bien que constituée au départ d’amis proches de Julien Coster et de sa famille, cette Association se veut ouverte à tous et toutes, sans critère particulier sinon d’œuvrer dans l’esprit qui a présidé à sa création (respect, ouverture, tolérance, citoyenneté, action et non violence dans les idées comme dans les actes).

Il va de soi que, par ses fondements mêmes, si l’un des membres associés ne s’inscrivait plus dans cet esprit, il serait incontournable de mettre au vote par la majorité simple, après discussion avec celui-ci, l’exclusion ou pas de ce dernier.

L’Association est composée de jeunes et moins jeunes représentant un large éventail de la société dans ses composantes sociales et culturelles. Il serait de bon ton dans tous les cas que ce cap soit gardé (départ et/ou arrivée de nouveaux membres).

Il est établi clairement – et de, depuis le début – que chacun peut, sans avoir à s’expliquer, quitter l’Association. Si l’Association ressent le besoin d’inclure de nouveaux membres, cela se fera prioritairement sur proposition des membres adhérents.

B. Buts poursuivis et obligations

- pérennisation du souvenir de Julien Coster. Rappel dans les activités menées ;
- nécessité de valeur d’exemple des membres par rapport à l’esprit prôné par l’Association ;
- redistribution annuelle des bénéfices en tout ou en partie à d’autres Associations ou groupements prônant les mêmes objectifs.

A titre indicatif: notre Association a versé des dons à la Ligue contre le cancer, à une asbl pour la réinsertion par le travail de personnes en difficulté et a financé un suivi pédagogique (ateliers) auprès des classes d’écoles primaires et d’un CEFA après une représentation théâtrale ayant trait à la violence et ses implications (coût total de nos interventions : 2500 euros).

C. Partenariat

Notre Association souhaite mobiliser toutes les énergies et synergies pour mener à terme toutes ses entreprises (monde associatif, Pouvoirs publics, entreprises, commerces, mouvements de jeunesse...).

Il est inutile de rappeler que chacune de ces associations ponctuelles ou régulières doit être animée dans le chef du partenaire de l’état d’esprit dans lequel œuvre « *En marche pour Julien* ».

D. Ouverture sur le monde pour que le monde...

- de notre logo et de la phrase qui le complète (voir p. 1) :
- personnage stylisé avec flamme et « *soulève le monde* » ou, autrement dit... un peu de chaleur et de joie participative et communicative si possible pour qu’ensemble nous soyons « *en marche* » ... pour quelque chose de meilleur à bâtir ;
- de ce que nous avons fait pour y arriver :
- de manière générale : charte d’adhésion et distribution de badges concernant une éthique de vie et un refus de la violence sous toutes ses formes en collaboration avec l’AMO (Aide en Milieu Ouvert) de Thuin ;
- de manière ponctuelle lors de nos activités :
- un accueil convivial et chaleureux. ;
- **Festival 2005** : expositions artistiques, Arts de la Rue, stands fournis gratuitement au réseau social (planning familial, réinsertion, travail, service d’Aide aux victimes, ...) ;
- **Festival 2006** : stands gratuits pour le réseau associatif de lutte contre les assuétudes, artistes et Arts de la Rue.

Pour les deux Festivals : voiture tonneau de la Police Fédérale et Bus Bob.